

### 3.6. Services de l'emploi : Insérer, former

**Piste d'initiatives** : En s'appuyant sur le concept des Maisons de l'Emploi institué par la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier 2005, rapprocher les différents services par pays et par communautés de communes.

#### **Un service de l'emploi éclaté, confié à une multitude de services spécialisés**

Après l'implantation des services de l'ANPE et de l'ASSEDIC dans le Finistère dans les années 1960, le service de l'emploi dans le département a évolué au fil des années. A partir des années 1980, il a été confié, sur les divers territoires du département, à une multitude de services spécialisés cofinancés par l'Etat et les collectivités locales (communes et région). Depuis une dizaine d'années, des antennes de ces services ont notamment été installées dans diverses communautés de communes dans un souci de proximité :

- Missions Locales pour l'emploi des jeunes ;
- Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) pour les chômeurs de longue durée ;
- Centres de bilan ;
- CAP Emploi pour le placement des travailleurs handicapés.

Aujourd'hui, l'implantation locale de ces services, représentée sur la carte ci-après, apparaît très hétérogène, peu lisible par les usagers, et leur coordination semble nécessaire dans chaque pays pour en renforcer l'efficacité en terme d'aide à l'accès à l'emploi.

Une réflexion est engagée actuellement sur les quatre pays (Morlaix, Brest, Cornouaille et Centre Ouest Bretagne) mais deux projets de mutualisation de services, plus avancés, sont déjà en préparation :

#### **Pays de Brest**

---

Un projet de Maison de l'Emploi labellisée en juillet dernier dont le cofinancement fait l'objet d'une consultation auprès des diverses communautés de communes concernées.

- Ce projet porte notamment sur les points suivants :
- une consolidation du réseau des Maisons de l'Emploi en milieu rural regroupant les antennes des divers services (ANPE, ASSEDIC, MISSIONS LOCALES, PLIE) ;
- un rapprochement physique à Brest en un lieu unique de l'ASSEDIC, de la DD ANPE Nord Finistère, de la Mission Locale, du PLIE et création d'un lieu d'accueil des actifs sur les besoins d'emploi et de formation, et des créateurs d'entreprise.

#### **Pays de Cornouaille**

---

Le projet de Maison de l'Emploi n'est pas finalisé mais soumis actuellement à la réflexion des élus locaux, du pays et des diverses communautés de communes devant délibérer sur leur participation.

Le projet devrait améliorer le service rendu à l'utilisateur (entreprise, salarié, demandeur d'emploi) sur deux points ;

- un renfort des points "accueil emploi" existants en milieu rural (appelés faussement « Maisons de l'Emploi ») notamment sur Châteaulin et Audierne en confortant les services rendus et en renforçant les prestations d'aides à l'accès à l'emploi en meilleure coopération avec les entreprises locales ;
- la création à Quimper du cœur de la Maison de l'Emploi de Cornouaille (dans un lieu à trouver) qui intégrerait trois services :

- l'observatoire local sur l'emploi et la formation qui existe déjà à la CCI de Cornouaille mais sans être intégré suffisamment au fonctionnement du service public ;
- la création d'un système d'information et d'accueil tout public sur les perspectives d'emploi et de formation ;
- un lieu d'accueil généraliste sur la création d'entreprises en liaison avec les trois chambres consulaires.

### **Pistes d'initiatives**

En s'appuyant sur le concept des Maisons de l'Emploi institué par la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier 2005, un rapprochement de ces services par pays et par communautés de communes pourrait être envisagé, en respectant les principes suivants :

- recherche à l'échelle du Pays, par communauté de communes, du rapprochement physique et progressif des services avec l'appui des collectivités locales, en visant en premier lieu le rapprochement des services de l'ANPE et de l'ASSEDIC pour accélérer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi (une logique de services) en adaptant leurs limites de compétence territoriale à celle des Pays, également retenues par le Conseil général pour leurs actions d'insertion ;
  - développer des services nouveaux d'aides à l'emploi et à la formation pour tous publics dans la ville centre du pays : développement de l'accès à l'information sur les besoins d'emploi, l'évolution des métiers et l'accès à la formation en relation avec le projet Maison de la Formation souhaité par le Conseil Régional.
- A défaut d'un rapprochement physique, y installer un point d'accueil tous publics qui dispense une information générale de premier niveau sur l'emploi et renvoie chez les spécialistes (ANPE, ASSEDIC, CIBC, PLIE, MISSIONS LOCALES, CAP EMPLOI).
- Mettre en réseau le « cœur » de la Maison de l'Emploi dans la ville centre du pays et les points accueil emploi sur les communautés de communes en milieu rural pour mieux diffuser l'information sur les besoins d'emploi et améliorer ainsi le service rendu à l'utilisateur.

### **Perspectives**

Les difficultés concrètes de la constitution d'une Maison de l'Emploi par pays résident dans la réticence des élus à s'engager dans des cofinancements d'une structure ou de personnel nouveau dont la pérennité relèverait de leur responsabilité exclusive à partir de l'an 2010.

Pour lever ces incertitudes, il convient en premier lieu, sur le rapprochement physique, d'obtenir une vision plus claire de l'ANPE et de l'ASSEDIC au plan national sur cette question, une stratégie volontariste pouvant avoir un effet d'entraînement auprès des autres services de l'emploi.

Sur le fonctionnement, pour conduire des actions de nature à améliorer le service rendu à l'utilisateur, dans le cadre d'un Plan d'action territorial, de l'Etat, les services doivent se montrer très prudents sur le financement d'emplois nouveaux, bon nombre d'actions pouvant être conduites par des mises à disposition de personnel déjà existants (ANPE, ASSEDIC, DDTEFP, Chambres Consulaires, Communes).